

PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 Juillet 2024

L' an 2024 et le 8 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de GRAVIER Jean-Claude Maire

Présents : M. GRAVIER Jean-Claude, Maire, Mmes : DELAITE Catherine, DUPONT Nadège, FLORES Dominique, FLORES Nathalie, JOURDAIN Patricia, MANON Monique, ROFIDAL-WERY Dominique, MM : COLAS Hervé, DESPAS Gérard, DIEUDONNE Olivier, FLORES Stéphane, GERNELLE Guillaume, LEBRUN Patrick, MASUY Jacques, SAPONE Franck, STIRZEL Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BISKUPSKI François à M. GRAVIER Jean-Claude, GUILLAUME Daniel à M. DIEUDONNE Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 11/07/2024

A été nommée secrétaire : Mme FLORES Nathalie

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER 2023-2027

DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE RHIN MEUSE

AVIS SUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNE DE DOISCHE

réf : 001-JUILL2024

**DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU PROGRAMME LEADER 2023-2027**

Le Maire donne la parole à Madame Nadège DUPONT qui explique que :

l'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur la qualité de vie. Les cours d'école, représentent des surfaces importantes et un potentiel de désimperméabilisation.

C'est pourquoi, la Commune a réfléchi à la possibilité de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie des cours de l'école Marie Louise Dromart.

Ce projet vise à rendre les cours plus vertes, et plus agréables. Il s'agit de permettre l'infiltration de l'eau de pluie pour nourrir la végétation et les sols, de mettre la nature à la portée des enfants, de proposer un espace pédagogique grandeur nature (potagers, arbres...), d'améliorer le confort de tous lors des périodes de fortes chaleurs avec aussi la création d'une ombrière proportionnée au nombre d'élèves.

Les travaux pourraient commencer pendant les vacances de la Toussaint 2024 et se poursuivraient aux vacances suivantes pour ne pas déranger les classes.

Ce projet peut être subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le FEADER au titre de la stratégie LEADER.

Plan de financement de l'opération ;

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant H.T	Origine	Montant en euros
Aménagement de la cour d'école maternelle et primaire de Haybes	142957,00	Agence de l'eau Rhin Meuse	61 774,20
		FEADER-LEADER	28 591,40
		Sous total	90 365,60
		Autofinancement	52 591,40
Total dépenses		Total recettes	142 957,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027,
- S'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités,
- Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 002-JUILL2024

**DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE DEMANDE DE SUBVENTION A
L'AGENCE RHIN MEUSE**

Le Maire donne la parole à Madame Nadège DUPONT qui explique que :

l'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur la qualité de vie. Les cours d'école, représentent des surfaces importantes et un potentiel de désimperméabilisation.

C'est pourquoi, la Commune a réfléchi à la possibilité de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie des cours de l'école Marie Louise Dromart.

Ce projet vise à rendre les cours plus vertes, et plus agréables. Il s'agit de permettre l'infiltration de l'eau de pluie pour nourrir la végétation et les sols, de mettre la nature à la portée des enfants, de proposer un espace pédagogique grandeur nature (potagers, arbres...), d'améliorer le confort de tous lors des périodes de fortes chaleurs avec aussi la création d'une ombrière proportionnée au nombre d'élèves.

Les travaux pourraient commencer pendant les vacances de la Toussaint 2024 et se poursuivraient aux vacances suivantes pour ne pas déranger les classes.

Ce projet peut être subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le FEADER au titre de la stratégie LEADER.

Plan de financement de l'opération ;

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant H.T	Origine	Montant en euros
Aménagement de la cour d'école maternelle et primaire de Haybes	142957,00	Agence de l'eau Rhin Meuse	61 774,20
		FEADER-LEADER	28 591,40
		Sous total	90 365,60
		Autofinancement	52 591,40
Total dépenses		Total recettes	142 957,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- S'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités,
- Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 003-JUILL2024 **AVIS SUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNE DE DOISCHE**

Considérant l'enquête publique ouverte du 7 mars au 5 avril, relative à la demande d'octroi d'un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance maximale de 16,8 MW, d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, la pose de câbles électriques et l'aménagement d'une mare de 1600 m à DOISCHE,

Considérant les huit autres éoliennes actuellement envisagées entre HASTIERE et DINANT pour compléter le parc actuel (10 éoliennes) sur le plateau entre Mesnil-Saint-Blaise, Blaimont et Falmagne,

Considérant l'absence d'information auprès des communes françaises frontalières,

Vu la délibération n°2024-04-061 du 02 avril 2024 de la Communauté de Communes émettant un avis défavorable à ces projets d'implantation,

Vu la délibération n°2024-06-102 du 05 juin 2024 de la Communauté de Communes confirmant cet avis défavorable pour les motifs suivants :

- Non-respect des obligations réciproques entre la France et la Belgique en matière de concertation sur les projets d'impact sur l'environnement (voir : convention d'ESPOO notamment 6ème point de l'article 2 et article 7 de la directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement),
- Non prise en compte des positions contre l'éolien émanant des Communes et de la Communauté,
- Non prise en compte des réglementations françaises en matière de protection environnementale : Natura 2000, ZNIEF, ZICO, massif ardennais, ...
- Absence d'étude sur la dévalorisation de la valeur foncière et immobilière, avec les impacts sur les ventes,
- Absence d'arguments en matière de bilan carbone de la construction et exploitation de ces 4 éoliennes dans une vision de transition et d'impact minimum. Les matériaux, les process industriels et le génie civil nécessaire à la construction d'une éolienne ne présentent pas un bilan positif ou neutre en matière carbone, aussi l'énergie éolienne n'est pas si vertueuse qu'on ne le pense,

- Absence d'engagement précis sur les délais de démantèlement après la fin d'exploitation, imprécision sur les procédés de démantèlement avec maîtrise des impacts (notamment la destruction de la fondation), imprécision sur les filières de recyclage,
- Absence d'étude sur l'acheminement des éléments de construction sur les voiries, terrains et Communes traversées,
- Absence de présentation d'accord sur l'acheminement des éléments de construction,
- La Région Wallonne serait le récipiendaire des sommes consignées pour le démantèlement en vue de s'assurer de la réalisation de celui-ci, or, le porteur de projet n'est pas en capacité de démontrer que la Région Wallonne tiendra cet engagement, celle-ci étant absente et de fait, ce cautionnement déresponsabilise le constructeur de cette obligation,
- Le démantèlement et la filière de tri s'impose également à la station de stockage où aucune disposition n'a été présentée,
- Le projet comprend une station de production d'hydrogène, or cette énergie doit être distribuée au plus près de sa production. Cela nécessite des équipements et installations spécifiques, qui posent également la question du démantèlement, absent de la présentation,
- Le risque d'échec à la candidature Unesco porté par le syndicat du SCoT Nord Ardenne, qui bénéficierait aussi aux territoires voisins,
- Le Pôle Aménagement du territoire du Conseil économique, social et environnemental (CESE) Wallonie estime que « l'importance des incidences environnementales du projet est sans comparaison avec le niveau de production attendue, plutôt faible. Cette production semble également faible face au risque de mise à mal du potentiel touristique élevé de la région ».

Pour ces motifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à ces projets d'implantation d'éoliennes dans le périmètre de la commune de DOISCHE.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

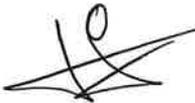
Informations diverses :

Le Maire informe :

- Diverses associations remercient la commune pour les subventions qui leur ont été versées.
- L'amas de bois sous le pont de Haybes dépend du Conseil Départemental, il n'a pas les moyens matériels de le faire enlever.
- Le camping a eu un contrôle sécurité, il a reçu un avis positif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.

Le Maire :



La Secrétaire :

